

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

COUR SUPÉRIEURE
Action collective

N° de dossier : 200-06-000206-162

JULIE GAGNÉ

Demanderesse

c.

VIDÉOTRON S.E.N.C.

-et-

ROGERS COMMUNICATIONS, faisant
également affaires sous la raison sociale
ROGERS SANS-FIL S.E.N.C.

-et-

FIDO SOLUTIONS INC.

-et-

TELUS MOBILITÉ

-et-

KOODOO

-et-

BELL MOBILITÉ

-et-

VIRGIN MOBILE CANADA

Défenderesses

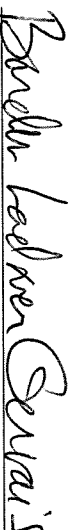
RÉPONSE
(art. 147 C.p.c.)

1. Les avocats soussignés, agissant pour et au nom de Bell Mobilité et Virgin Mobile Canada, répondent à la présente affaire afin de :
 convenir d'un règlement

ou

2. contester et établir le protocole de l'instance avec les autres parties;

Montréal, le 20 octobre 2016



Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats des défenderesses

Bell Mobilité et Virgin Mobile Canada

Me Marie Andren

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Bureau 900

Montréal, QC, Canada H3B 5H4

Tél.: 514.954.3145

Télééc.: 514.954.1905

maudren@blg.com

MTL01: 3924203: v1